



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 7-11 avril 2003

**Assistance technique et ECP
(Rapport du Secrétariat)**

Point 4.4 de l'ordre du jour provisoire

1. L'assistance technique pour le renforcement des capacités phytosanitaires continue à occuper une place importante dans le programme de travail du Secrétariat. L'Évaluation des capacités phytosanitaires (ECP), approuvée par la CIMP à sa troisième session en vue d'une application élargie, tend rapidement à s'avérer un outil précieux de diagnostic pour les systèmes phytosanitaires nationaux. Le présent rapport se propose de résumer les réalisations et activités du Secrétariat relatifs à 2002 en matière d'assistance technique, y compris les faits récents concernant l'ECP.

Programme de coopération technique de la FAO (PCT)

2. La CIMP se souviendra que le Programme de coopération technique de la FAO se fonde sur les demandes des États Membres. En 2002, près de 38 pays ont bénéficié de projets du PCT pour un montant d'environ 2,5 millions de dollars E.-U. En sont exclus les pays pour lesquels des projets ont déjà été approuvés mais non encore exécutés (environ 1,3 million de dollars). Ci-après, figure un résumé des projets du PCT visant le renforcement des capacités phytosanitaires, qui ont été coordonnés ou préparés par le Secrétariat de la CIPV, en collaboration avec les Bureaux régionaux de la FAO:

- a) Pays pour lesquels des projets sont actuellement en cours d'exécution ou dont l'exécution a été approuvée:
Tunisie, Kenya, pays du CARICOM (14), Mauritanie, Nigéria, Belize, Panama, Costa Rica, Seychelles, Estonie, Jamaïque, Antigua, Barbade, Suriname, Érythrée, Azerbaïdjan, Gabon, pays du sud-est asiatique producteurs de caoutchouc, Iran et Maurice.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

- b) Pays dont les demandes sont en cours d'examen ou d'approbation: Cuba, pays du Pacifique, Ouganda, Algérie, Malawi, Zambie, Swaziland, pays d'Amérique centrale (OIRSA), Kirghizistan, Gambie et Kenya.
3. Le Secrétariat fournit des services techniques consultatifs pour la plupart des projets du PCT. Les avis ont visé de façon croissante la promotion de l'application de normes internationales, l'identification et la résolution, dans la mesure du possible, des problèmes qui interdisent cette application. La formation est dispensée dans les domaines spécifiques suivants:
- normes internationales pour les mesures phytosanitaires (pour comprendre leur mise en oeuvre);
 - analyse du risque phytosanitaire et surveillance des ravageurs (pour institutionnaliser ces systèmes);
 - CIPV (pour promouvoir la compréhension de la Convention, encourager l'acceptation du texte de 1997, et reconnaître son rôle dans l'harmonisation des mesures phytosanitaires et la coopération pour leur application à l'échelon mondial).
4. En outre, le Secrétariat pourrait collaborer avec le Bureau juridique de la FAO pour fournir une assistance concernant:
- la mise en place de cadres juridiques visant à promouvoir la conformité avec la CIPV;
 - les questions institutionnelles relatives aux ajustements à apporter aux cadres administratifs et de gestion, afin de mettre à jour et d'améliorer les systèmes phytosanitaires réglementaires.

Programme spécial pour la sécurité alimentaire

5. Le Secrétariat de la CIPV fournit une aide technique pour la préparation et la mise en oeuvre de certains aspects du Programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO, notamment pour garantir l'inclusion de dispositions appropriées prévoyant le renforcement des capacités phytosanitaires nationales et régionales. Les régions qui bénéficieront en premier lieu de cette assistance sont les suivantes:

UEMOA – Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Il s'agit d'un projet de 4 millions de dollars E.-U. en cours d'exécution. Le Secrétariat de la CIPV a organisé un programme de formation de deux semaines à l'intention de consultants nationaux et régionaux sur les normes internationales pour les mesures phytosanitaires et l'utilisation de l'ECP.

CARIFORUM – Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Bahamas, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Guyana, Haïti, Suriname, Jamaïque et Trinité-et-Tobago. Une mission de formulation a été réalisée à l'aide des ressources du PCT.

CEDEAO – Une mission de formulation a été réalisée à l'aide des ressources du PCT.

Unité africaine (UA) – Un projet a été formulé à l'aide des ressources du PCT.

Programme ordinaire et Fonds pour la prévention des pertes de produits alimentaires

6. La CIMP se souviendra que le programme de travail du Secrétariat prévoit le recrutement d'un fonctionnaire (chargé de la quarantaine végétale) et un petit budget à destiner à l'assistance technique. Au cours de 2002 et 2003, ce chiffre a été majoré grâce aux fonds supplémentaires fournis par le Secrétariat par le biais du Programme FAO pour la prévention des pertes de produits alimentaires. Les fonds du programme affectés à ce projet sont destinés spécifiquement au développement et à l'entretien de l'ECP. Ci-après, sont résumées les activités entreprises en 2002:

- atelier de deux semaines (25 nov.-6 déc. 2002) sur les NIMP, l'analyse du risque phytosanitaire et l'évaluation des systèmes phytosanitaires dans les pays en

développement. À cet atelier ont participé 14 consultants nationaux potentiels spécialisés en protection des végétaux et venus de la région africaine;

- un programme de formation de deux semaines sur les normes internationales pour les mesures phytosanitaires et l'ECP pour 12 consultants nationaux et régionaux;
- un atelier d'une semaine (juin 2002) pour les experts en protection des végétaux et le Bureau juridique de la FAO en vue d'élaborer des directives pour la révision et la mise à jour de la législation phytosanitaire;
- un atelier d'une semaine (juin 2002) pour les animateurs et utilisateurs de l'ECP pour la réviser et la mettre à jour.

Assistance aux organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV)

7. Les principales activités réalisées par le Secrétariat en collaboration avec les ORPV depuis la dernière réunion de la CIMP sont résumées ci-dessous. Il a notamment:

- assisté et contribué aux réunions de l'Organisation nord-américaine pour la protection des végétaux, de l'OEPP, de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique et de l'IAPSC;
- continué à collaborer avec les gouvernements des pays caraïbes pour l'établissement d'une organisation régionale responsable de la santé des végétaux, la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments;
- aidé la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique à identifier des consultants appropriés pour un projet visant à réaliser une analyse du risque phytosanitaire de la flétrissure sud-américaine des feuilles;
- appuyé la quatorzième Consultation technique des ORPV et contribué à ses travaux (9-13 décembre).

Application de l'ECP

8. L'ECP a été appliquée sous contrôle dans plus de 35 pays du Pacifique, d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes et des pays andins. Elle fait désormais partie intégrante des méthodes de formulation et de mise en oeuvre des projets du PCT, ainsi que d'autres projets. Cet instrument est disponible sur Internet ou par le biais du Secrétariat de la CIMP depuis environ deux ans.

9. Le Secrétariat de la CIMP continue à promouvoir l'utilisation et la révision en fonction des expériences acquises, à reconnaître l'importance de les mettre à jour périodiquement pour tenir compte des nouvelles normes internationales. Un rapport plus exhaustif sur l'ECP figure au point 8.8 de l'ordre du jour.

Enjeux

10. Le Secrétariat ne dispose que de moyens très limités pour fournir l'aide technique nécessaire à la formulation, à la mise en oeuvre et à la gestion des projets de renforcement des capacités phytosanitaires. De ce fait, de très longs retards entravent la formulation, l'approbation et la mise en oeuvre de nombreux projets compromis aussi par la grave pénurie d'experts et de consultants. La CIMP est informée de la précarité de la situation actuelle et des difficultés croissantes qu'il y aura à répondre aux demandes accrues de renforcement des capacités sans un surcroît de ressources humaines et financières, y compris l'identification et la formation de consultants pour la protection des végétaux.

11. La CIMP est invitée à:

1. *Prendre note* du rapport du Secrétariat sur l'assistance technique et le commenter.
2. *Tenir compte* de la nécessité impérative d'accroître la capacité du Secrétariat de répondre aux demandes présentes et futures de renforcement des capacités phytosanitaires et des moyens de le faire.